

LA
Semaine
 DE **Religieuse**
 MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV La nuit de Noël. — V Le monument Laval. — VI Ordination. — VII M. Brunetière et les Frères. — VIII Aux pieds de la Crèche. — IX La gratuité des livres d'école. — X La littérature immonde. — XI Consultation liturgique. — XII Aux prières.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 25 décembre

Circoncision et, dans les diocèses de Montréal, de Valleyfield et de Joliette, chant du *Veni Creator*, le 1er janvier.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 25 décembre

Fête de NOËL, 1re cl. — A la messe chantée le nuit et le jour, tous s'agenouillent pendant le chant du v. *Et incarnatus..... factus est*; à la 2e messe, mém. de Ste Anastasie; à la 3e messe, à la fin, évang. de l'Épiphanie. — Aux II vèpres, mém. de S. Etienne.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 1er janvier

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête du titulaire de la Circoncision (Saint-Sauveur).

Vendredi, le 6 janvier

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Fête du titulaire de l'Épiphanie.

J. S.

LA NUIT DE NOËL

SES joies, l'Église sait les manifester, aujourd'hui comme il y a mille ans, par la magnificence toujours égale de ses offices.

Mais, au sein des familles chrétiennes, la fête de Noël, trop souvent, hélas ! n'est plus que l'ombre de ce qu'elle était autrefois. En beaucoup d'endroits, qu'est devenue la gracieuse *veillée* d'antan ? Si elle a survécu, c'est dans les maisons religieuses et dans les foyers de mœurs patriarcales, où l'on garde comme un dépôt sacré toutes les antiques traditions.

Autrefois donc, on passait en famille les heures qui précédaient la messe de minuit. " On s'entretenait, comme le dit si bien Dom Guéranger, avec une vive allégresse, du mystère de Noël. "

" Nous avons vu, dit le même écrivain, et nul souvenir d'enfance ne nous est plus cher, toute une famille, après la frugale et sévère collation d'a soir, se ranger autour d'un vaste foyer, n'attendant que le signal pour se lever comme un seul homme et se rendre à la messe de minuit. Les mets qui devaient être servis au retour, et dont la recherche simple, mais succulente, devait ajouter à la joie d'une si sainte nuit, étaient là, préparés d'avance ; et, au centre du foyer, un vigoureux tronc d'arbre, décoré du nom de *bûche de Noël*, ardaït vivement et dispensait une puissante chaleur dans toute la salle. Sa destinée était de se consumer lentement durant les longues heures de l'office, afin d'offrir au retour un brasier salubre pour réchauffer les membres des vieillards et des enfants engourdis par la froidure (1). "

(1) Dom Guéranger, *Année liturgique. Noël.*

Avant de brûler, cette bûche avait été enguirlandée, et même bénite, quand la pieuse compagnie avait l'heur de compter un prêtre parmi ses membres.

Que faire alors devant la flamme pétillante ? L'aieul, au milieu du cercle des enfants, commençait un joli conte de Noël ; ou bien encore quelqu'un entonnait l'un de ces *Noëls* si chers aux gens du moyen âge et aux âmes chrétiennes de tous les temps. On repassait ainsi les merveilles de cette heureuse nuit : Marie et Joseph à la recherche d'un gîte, l'enfantement miraculeux dans la grotte de Bethléem, les charmes du divin *Enfant*, l'arrivée des bergers, leurs modestes présents, leurs naïfs discours.

“ On s'animait, dit encore Dom Guéranger, en passant d'un *Noël* à un autre ; tous soucis de la vie étaient suspendus, toute douleur était charmée, toute âme épanouie. Mais soudain, la voix des cloches, retentissant dans la nuit, venait couper court à de si brillants et si aimables concerts. On se mettait en marche vers l'église. ”

On sait la parole du roi Clovis, en cette même nuit de Noël, lorsqu'il arriva sur le seuil de la cathédrale de Reims, toute resplendissante de lumière. “ Mon père, dit le fier Sicambre à saint Remi, n'est-ce point là le ciel dont vous me parliez ? — Ce n'en est que le vestibule, lui répondit l'évêque. ”

L'on ressent quelque chose de cette suave impression lorsque l'on entre à Noël dans nos églises illuminées, revêtues de leurs plus beaux atours, en présence d'une crèche simple et de bon goût, devant Jésus qui sourit, Marie et Joseph qui contemplant et qui prient.

Mais combien cette émotion est plus profonde et plus vraie pour ceux qui reçoivent Dieu dans leur cœur à la messe de minuit !

LE MONUMENT LAVAL

LES souscriptions pour le monument de Mgr de Laval, premier évêque du Canada, s'élèvent à près de \$25,000.

C'est un magnifique résultat, puisque l'on n'a commencé à collecter que depuis six mois environ.

L'opinion publique a donc parlé éloquemment en faveur du projet, qui a été formé de glorifier la mémoire du saint évêque, dans le granit et le bronze, sur l'un des plus beaux sites de cette ville de Québec, qui fut le berceau de l'Eglise catholique d'une extrémité à l'autre de l'Amérique du Nord.

Le comité chargé de promouvoir cette entreprise ne peut plus s'arrêter : il lui faut maintenant marcher jusqu'au bout. C'est le désir du Canada tout entier.

Le diocèse de Montréal fera son devoir comme toujours, c'est-à-dire généreusement. A l'heure désignée par Mgr l'archevêque, il offrira au comité une contribution collective — dans laquelle seront représentés l'administration diocésaine, chacune des paroisses, chacune des communautés religieuses, chacune de nos associations ou institutions, toutes les familles et tous les fidèles.

L'ordinaire a pensé que dans une œuvre d'une telle importance, cette forme de souscription était la meilleure, puisqu'elle engloberait sûrement toutes les participations, et ne laisserait guère de chance aux abstentions toujours possibles quand une œuvre d'intérêt général est laissée à l'initiative individuelle.

ORDINATION

DIMANCHE, le 11 décembre, dans la chapelle des Sœurs de Miséricorde, Sa Grandeur Mgr Joseph-Alfred Archambeault, évêque de Joliette, a fait les ordinations suivantes :

Tonsuré et minoré

Pour le diocèse de Saint Boniface : M. N. Yunker.

Sous-diacre

Pour le diocèse d'Ottawa : M. W.-F. Cousineau.

Diacre

Pour le diocèse de Grand Rapids : M. F.-J. Williams.

Prêtre

Pour le diocèse de Montréal : M. P. Roy.

M. BRUNETIERE ET LES FRERES

LA lettre suivante a été adressée par M. Brunetière aux organisateurs d'un meeting en faveur des Frères des Ecoles chrétiennes, tenu à Paris :

Messieurs,

Je ne pourrai malheureusement assister de ma personne à la réunion que vous tiendrez, pour protester contre la violation des droits du père de famille ; mais je me reprocherais de ne pas joindre ma protestation à la vôtre et de ne pas témoigner fortement de mon respect, de mon admiration et de ma profonde sympathie pour les Frères des Ecoles chrétiennes.

Les fanatiques qui songent à leur enlever l'éducation

du peuple et de la démocratie, savent-ils ce qu'ils font ? J'aime à croire que non, et, sans doute, leur fanatisme n'a d'égal que leur inintelligence. Mais ils auront beau faire, ils n'empêcheront pas les Frères des Ecoles chrétiennes d'avoir été, dans le passé, de vrais organisateurs, je dirai des créateurs de l'éducation populaire en France ; ils ne les empêcheront pas, dans le présent, d'être de tous nos maîtres ceux qui sont le plus près du peuple, les plus instruits de nos besoins, les plus aptes à les satisfaire ; ils ne les empêcheront pas d'être, dans l'avenir, ceux que les vrais amis de la démocratie accompagneront, partout où ils iront, de leurs vœux et de leurs espérances.

Vous donc qui fûtes d'anciens élèves et qui leur en direz demain toute votre reconnaissance, votre exemple ne sera pas perdu ni, je l'espère, infécond. Des sourds vous entendront peut-être et des aveugles ouvriront leurs yeux ; votre voix trouvera de l'écho dans les cœurs ; on jugera de l'arbre par ses fruits et des maîtres par les élèves. Et qu'on vous entendra revendiquer une fois de plus, car il ne faut pas se lasser de le revendiquer, le droit du père de famille, qui n'est autre, en matière d'éducation, que le vrai droit de l'enfant, le droit pour le père d'accomplir son devoir de père et dont il n'y a ni motif ni sophisme qui puisse l'en dispenser, on jugera de quel côté, dans cette lutte, sont le sentiment de la justice, la conscience du devoir et l'amour de la liberté.

Oui, Messieurs, réclamez, et sans vous en lasser, pour vos maîtres, réclamez vos enfants qui sont à vous d'abord et qu'on ne travaille à vous enlever que pour les retourner contre vous, contre ce que vous croyez, contre ce que vous aimez, contre ce que vous pensez.

Réclamez vos maîtres, à qui l'Etat tout-puissant décernera ou refusera les titres, diplômes ou parchemins qu'il voudra, mais dont votre investiture, à vous, pères de fa-

ha
Le
mir
carr
de
ven
l'au
O.
de m
et to
Et
le vic
jeune

mille, fait seule de vrais maîtres, au vrai sens, au grand sens, au sens chrétien du mot.

Et ne doutez jamais qu'en réclamant ainsi vos maîtres et vos enfants, ce sera vous qui défendrez les intérêts de la famille, de l'éducation et de la religion, les intérêts eux-mêmes de la France, de la République et de la démocratie.

Je m'associe à tout ordre du jour qui aura pour objet d'exprimer aux Frères des Ecoles chrétiennes la *reconnaissance nationale* pour les services qu'ils ont rendus à l'enseignement, et d'affirmer le droit inprescriptible du père de famille à élever ses enfants, sous toute inspiration de sa conscience et de son devoir.

AUX PIEDS DE LA CRECHE

DANS la chapelle latérale de la vieille église de Saint-Vincent, à droite du maître-autel — côté de l'Évangile — une jeune femme de vingt ans, pâle et triste sous ses habits de deuil, pleurait silencieusement devant la Crèche de Jésus.

Tout était joie autour d'elle. Cette nuit de Noël avait été radieuse. Le village et les champs au loin étaient couverts de neige. Les chemins, très beaux sous le clair de lune, avaient vu quantité de carrioles et de traîneaux circuler au son tintinnabulant des clochettes de tout genre. Habitants et villageois en grand nombre étaient venus à la messe de minuit et avaient assisté ensuite à la messe de l'aurore.

On avait chanté, avec plus de cœur et de conviction peut-être que de mesure et d'harmonie, les anciens cantiques toujours nouveaux et toujours touchants... Puis, départ général pour le réveillon.

Et cependant que le vieux curé commençait sa troisième messe — le vicaire chanterait la grande au jour — elle s'en était allée, la jeune femme vêtue de noir, jusqu'au balustre de la chapelle latérale ;

et là, toute seule avec sa peine, elle pleurait devant la Crèche de Jésus.

* * *

Aussi la vie lui avait été bien cruelle. Dans le cours de l'année, alors qu'elle caressait l'espoir d'être mère pour la troisième fois, une mort bien triste l'avait frappée au cœur. Son mari, un avocat de talent et d'avenir — elle le croyait du moins et comment ne l'aurait-elle pas cru ? — avait péri dans un voyage entrepris par une tempête de février. Il avait commis l'imprudence, pour garder la parole donnée, de se mettre en route à pieds par un temps affreux et cela pour quatre lieues. Il avait trop présumé de ses forces. Le froid l'ayant saisi, il finit par s'engourdir, tomba dans un banc de neige et y resta.

Quelle scène, quand on avait apporté son cadavre à la maison ! Quelles larmes, quand on l'avait emporté ensuite pour l'église et pour le cimetière !

Et puis, quelle tristesse, quand, en juillet, l'enfant était né ! Ah ! l'hiver pouvait venir.

A vingt ans, déjà veuve et mère de deux enfants vivants, pauvre et faible de santé et de fortune, que faire ? Elle était sans doute charitablement hébergée par le père de son défunt époux, mais elle osait si peu s'accorder d'espoirs, si peu se bercer d'illusions.

Oui, la vie lui était dure. Par bonheur, elle avait la foi et bien souvent ses prières avaient séché ses larmes.

Cette première nuit de Noël depuis son grand deuil, elle mêlait donc ensemble ses larmes et ses prières devant la Crèche de Jésus.

* * *

« La neige qui tombe, se disait-elle, n'est qu'une image de la froideur de ma vie. Que ne suis-je plus vaillante et plus forte à accepter l'épreuve ? Vous le savez, ô divin Jésus, je me suis inclinée devant votre volonté. Mais vrai, je souffre bien. Donnez-moi quel qu'espoir ? Je veux suspendre autour du cou de la statue de votre Mère, ici dans cette chapelle, un cœur d'argent, en témoignage de

ma foi et de ma confiance. En retour, donnez-moi d'espérer un peu ».

« Près du berceau de mon dernier-né, laissez-moi rêver de grandes choses. Inspirez-moi la confiance qu'un jour mon fils sera prêtre et que, comme M. le curé cette nuit, il vous fera descendre dans ses mains et sur l'autel, tout aussi réellement que vous êtes descendu jadis en prenant la nature humaine dans l'étable de Bethléem. »

Et cette prière consolait la jeune mère. A travers le sourire du Jésus de cire, l'avenir lui souriait comme ce printemps qui viendrait après les neiges.

Elle s'en fut bientôt chez son beau-père, où l'enfant dernier-né lui sourit à son tour, en vagissant dans son petit berceau. Elle parut moins triste au *réveillon*, où chacun d'ailleurs s'exerçait à lui être bienveillant. Toutefois, par moments, ses yeux se fermaient et son cœur retournait pleurer dans la vieille église. Personne ne s'en doutait, excepté Dieu qui voit tout.

Et là-bas, le vieux curé avait fini sa troisième messe. Tout était silencieux devant la Crèche de Jésus.

* * *

Les années passèrent, elles passent toujours si vite. Vingt-cinq ans plus tard, dans un autre village canadien, Noël trouvait notre jeune mère, dont les cheveux maintenant comptaient plus d'un fil d'argent, encore agenouillée aux pieds de la Crèche de Jésus.

Les deuils de jadis n'étaient pas oubliés, oh, non ! mais c'était une autre prière qu'elle jetait pressante vers le Divin-Enfant.

« Faites, murmurait-elle, ô Jésus, que mon cher fils, votre prêtre, soit toujours bon et toujours fidèle, qu'il sache accepter les épreuves et les croix de la vie, qu'il soit fort et courageux, qu'il se relève enfin de toute chute si jamais il faiblit ? »

* * *

A quelques jours de là elle recevait de son fils, en séjour d'étude à Rome, cette lettre qui remua profondément son cœur.

« Mon premier Noël de prêtre je l'ai passé, ma chère maman, auprès du berceau de Jésus, dans cette riche et belle église de Sainte-

Marie-Majeure, où l'on conserve entre autres reliques quelques pauvres planches de la Sainte Crèche. »

« Je ne vous ferai pas l'histoire de ces reliques. Il vous suffira de savoir que le culte et la tradition s'unissent pour établir que ces modestes planches viennent bien de Bethléem. »

« Aussi les a-t-on enchassées dans l'un des plus riches reliquaires que j'ai jamais vus. »

« J'ai célébré les trois messes de Noël — mon premier Noël de prêtre ! — à un autel latéral, dédié à Sainte-Catherine. Cet autel est situé à une très courte distance de l'autel papal, où était exposée la sainte Relique de la Crèche. »

« Cela fait du bien au cœur de célébrer dans de telles conditions. L'âme est émue et la piété s'en ressent. »

« J'ai prié le moins mal que j'ai pu pour vous et votre cher défunt..... »

* * *

Ce fut avec des larmes de joie, cette fois, que la mère du jeune prêtre retourna prier devant la Crèche de Jésus.

L'ABBÉ ELIE-J. AUCLAIR.

Décembre 1904.

LA GRATUITE DES LIVRES D'ECOLE

LE 17 octobre dernier, Mgr Glennon adressait au clergé de son diocèse une circulaire très importante. Dans cette lettre, l'éminent prélat énumère quelques-unes des raisons, qui militent contre le système de la gratuité des livres scolaires.

Les raisons invoquées par Mgr Glennon sont les suivantes :

- 1o La gratuité des livres d'école est une extravagance ;
- 2o Elle constitue une injustice ;
- 3o Elle est un acheminement vers le socialisme ;
- 4o Elle déroge à l'honneur d'un peuple libre ;
- 5o Elle ravale le prix de l'éducation ;
- 6o Elle tarit l'émulation.

Voici, au reste, les paroles mêmes de l'évêque :

“ On doit soumettre aux suffrages des citoyens de cet Etat, à l'élection de novembre, un amendement à la Constitution donnant le pouvoir à l'Etat — l'obligeant en réalité — de prélever des taxes spéciales dans le but de fournir gratuitement des livres aux élèves des écoles publiques.

Un tel acte, s'il est mis en pratique, constitue une extravagance.

Il n'est nullement basé sur l'équité, puisqu'il ne sera pas appliqué à tous les enfants qui doivent recevoir l'éducation, mais seulement à ceux qui fréquentent certaines écoles.

Il est de plus dangereux, puisqu'il constitue un pas de plus vers le socialisme, entraînant comme conséquence logique la gratuité des habits et de la nourriture.

J'admets qu'un tel ordre de choses puisse être bon pour un pénitencier, mais non pour un peuple libre.

Il réagira tôt ou tard contre la cause qu'il est supposé servir ; car il est prouvé que les choses qui ne coûtent rien sont invariablement regardées comme valant moins que rien.

Et comme dans la vie commerciale, sociale et politique, l'émulation et l'ambition sont bonnes, il doit en être ainsi en matière d'éducation.

Pour ces raisons et pour plusieurs autres, je suis d'avis que cet amendement doit être rejeté.

LA LITTÉRATURE IMMONDE



UN congrès international pour combattre l'immoralité s'est ouvert le mois dernier à Cologne, sous la présidence du pasteur Weber, de Gladbach. Outre l'Allemagne et l'Autriche, étaient représentés : l'Angleterre, la Belgique, les Etats-Unis, le Danemark, la France, la Suisse.

Le président a ouvert ce congrès par un discours sur les effrayants progrès que fait l'empoisonnement de la société.

té par la littérature immonde. Il s'est félicité que partout des hommes de toutes les confessions, de toutes les conditions et de toutes les opinions, ont pris la ferme résolution d'opposer une digue au flot d'ordures qui monte toujours.

On a entendu ensuite les rapports des délégués des différentes nationalités sur la situation et sur les lois de leurs pays. Du rapport général, il résulte que les pires produits pornographiques viennent de France et d'Allemagne sous forme de " journaux illustrés " et de cartes postales.

M. Bohn, secrétaire général, dit :

" Nous dirigeons notre action contre la boue qui s'attache à nos semelles dès que nous mettons le pied dans la rue, qui nous est insolemment lancée à la figure dans les vitrines des magasins, dans les débits de tabac, dans les librairies, sur les places publiques, dans les gares ; et cette boue nous voudrions l'écartier avec un balai de fer. " L'orateur compte surtout sur le concours de la presse.

C'est M. Bérenger, sénateur, qui a présenté le rapport sur la situation *en France*. C'est un des pays où la littérature immorale est le plus répandue. Une pétition couverte de 210,000 signatures a été envoyée au président du Conseil ; les signataires expriment le désir de voir intervenir la loi.

Les délégués des diverses nations ont presque tous fait cette remarque, que le flot impur qui se répand sur elles vient principalement de la France. N'est-ce point parce que la franc-maçonnerie, qui a mis au premier rang de ses moyens de domination la corruption en grand, a porté sur ce pays son plus puissant effort ?

" Popularisons le vice dans les multitudes, a dit l'un de ses chefs, qu'elles le respirent par les cinq sens, qu'elles le boivent, qu'elles s'en saturent, faites des cœurs vicieux et vous n'aurez plus de catholiques. "

Mais d'après la *Semaine religieuse de Cambrai*, M. Cetty, dans un compte-rendu qu'il a envoyé à l'*Univers-Monde*, soutient que le pays dans lequel l'entreprise a le plus de succès, c'est l'Allemagne. Un des orateurs allemands a fait la douloureuse constatation que, sous ce rapport, l'Allemagne marche à la tête du monde.

“ Ces ravages se font surtout sentir dans la jeunesse, dans la jeunesse des écoles primaires, comme dans la jeunesse des collèges, de l'Université. Les rapports présentés au congrès à ce point de vue ont montré des abîmes d'une insondable profondeur. La perversité de l'esprit, la corruption du cœur, l'immoralité et les passions coupables se sont développées dans des proportions vraiment effrayantes. Les livres vendus à 25, 30, et 50 centimes, se passent de main en main ; le nombre de leurs lecteurs est ainsi, pour le moins, triplé. Les effets n'ont pas tardé à se produire : la corruption et la criminalité de la jeunesse augmentent de jour en jour, inspirant les plus vives inquiétudes aux magistrats, aux hommes de loi comme aux pères de familles. ”

Après les rapports et les discours, M. Perinet, président honoraire du congrès, a parlé de la nécessité d'une organisation internationale avec le concours des gouvernements.

Ce concours du gouvernement, c'est-à-dire de l'administration des postes et des douanes, a été demandé au Canada, à plus d'une reprise. Il a été sollicité instamment par les autorités religieuses, chargées tout spécialement de protéger les âmes contre le poison de la littérature immonde et de la gravure obscène. M. le sénateur L.-O. David a prononcé sur ce sujet à Ottawa un magnifique discours, qu'il a eu l'obligeance de nous envoyer et que nous avons publié *in extenso* dans le temps.

Des promesses, nous en avons obtenu ; — lesquelles, il est vrai, ont été suivies de quelques actes de zèle louable.

Mais la vigilance des pouvoirs publics s'est trop vite endormie, hélas !

À preuve, que tous les amis de la morale et de la décence se plaignent plus que jamais du débordement dans nos villes des pires productions de la pornographie.

Il faudrait pourtant s'entendre une bonne fois, et tenir ensuite la main fermement à l'œuvre d'épuration.

Autrement la jeunesse va être gâtée jusqu'à la moëlle des os ; les forces vives de la génération qui grandit seront fatalement atteintes, elles seront viciées.

Et malheur à ceux qui porteront devant l'histoire, devant Dieu, la responsabilité d'un tel état de choses !

Que les autorités civiles y réfléchissent ! Qu'elles se remettent résolument à l'œuvre ! Qu'elles ne négligent aucun moyen d'enrayer un si grand mal ! Qu'elles donnent des ordres impérieux en ce sens !

Et que, de leur côté, tous les honnêtes gens se forment en ligue du bien public, pour donner main forte au gouvernement ! Que les parents chrétiens, que les pasteurs d'âmes, que les maîtres catholiques montent la garde autour des enfants, des jeunes gens et des jeunes filles ! Qu'ils découvrent les sentines où se vend cette littérature, obscène pour l'intelligence, obscène pour le cœur, obscène pour les yeux ; et puis, qu'ils poursuivent impitoyablement devant les tribunaux ceux qui font métier de corrupteur public !

CONSULTATION LITURGIQUE

DIVERS



QUESTIONS. — 1o Le *Benedictus* qui se chante habituellement le dimanche à la suite de l'élévation, est quelquefois chanté aux services à la suite du *Sanctus* et remplacé par un autre morceau après l'élévation. Y a-t-il une décision permettant cette pratique ?

2o Comment doit-on terminer le libéra dans les deux cas d'absence ou de présence du corps ?

RÉPONSES. — I. — Non, il n'y a pas de décision de la Congrégation des Rites qui approuve la pratique de chanter le *Benedictus* avant l'élévation. Au contraire il y a obligation de le chanter après l'élévation, à toutes les messes, qu'elles qu'elles soient, de *Requiem* ou des vivants, votive ou festive, de dimanche, ou de jour férié, ou de jour ouvrier. Cette obligation se trouve au Cérémonial des Evêques qui dit que « le chœur chante jusqu'au *Benedictus qui venit*, etc., exclusivement » ; et plus loin : « Après l'élévation du Saint-Sacrement, le chœur reprend le chant à *Benedictus qui venit* etc. » (1).

Cette rubrique est analysée dans les cérémoniaux (2).

De plus la Congrégation des Rites a eu plus d'une fois l'occasion de maintenir cette rubrique (3). En particulier, lorsqu'elle permit de chanter à la suite de l'élévation un autre morceau, elle exigea : 1o que le *Benedictus* serait chanté selon les rubriques, 2o que le morceau serait assez court pour ne pas obliger le célébrant d'attendre pour chanter le *Pater*, 3o que ce morceau se rapporterait au Saint-Sacrement (4).

L'enseignement de l'Eglise et sa volonté expresse qu'on ne chante le *Benedictus* qu'après l'élévation ne peuvent donc être l'objet d'aucun doute. Aussi n'est-il pas nécessaire qu'un curé ou recteur d'église rappelle continuellement cette obligation, pour que les chœurs soient obligés de s'y conformer.

II. — Autrefois on faisait, quoique à tort, cette distinction du corps présent et du corps absent. En conséquence on terminait l'absoute le corps présent en disant : *Anima ejus et anima omnium.....*, et le ps. *De profundis* ; tandis qu'on omettait ces prières, terminant par le *Requiescant in pace*, lorsque le corps du défunt n'était pas à l'église.

Mais depuis 1899, il est certain qu'il n'y a pas lieu de faire cette

(1) *Ceremoniale Episcoporum* lib. II, cap. VIII, nos 70 et 71.

(2) Voir en particulier l'excellent cérémonial de Le Vavasseur, 2e vol. vers le milieu, " office des chapitres et des chœurs ".

(3) Le 7 août 1875, dioc. de Chiogg'a (Italie), n. 3365 (5322) ; le 23 mai 1894, n. 3827, III ; surtout le 12 nov. 1831, dioc. de Marsi (Italie) n. 2682 XXXI (4669, XXXIII) ; instruction de Pie X du 23 nov. 1903. III. VIII.

(4) Le 9 mai 1857, dioc. de Port-Louis (Ile Maurice), n. 3051, I (5243).

distinction et que dans un cas comme dans l'autre, il faut terminer de la même manière.

Voici ce qu'il faut dire. A la suite du *Requiescant in pace*, le célébrant commence l'ant. *Si iniquitates*, puis récite alternativement avec ses ministres le ps. *De profundis*. Il ajoute ensuite, mais au pluriel, les versets déjà chantés à la suite du libéra, l'oraison *Fidelium* qu'il termine par la petite conclusion et les versets *Requiem æternam...et Requiescant.....* Il est à remarquer qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter devant l'autel comme aux sépultures d'enfant pour récolter ces prières, mais qu'elles se récitent en retournant à la sacristie, ou debout devant le vestiaire, si elles ne sont pas terminées quand on y arrive (5).

On saisit la raison de ces prières : c'est un motif de charité envers les âmes souffrantes du purgatoire. La pensée du défunt pour lequel on chante ce libéra rappelle à l'Eglise le souvenir de tant d'autres âmes qui gémissent avec elle ; et elle profite de cette occasion d'adresser à Dieu à la fin de cette cérémonie des prières pour toutes les âmes souffrantes du purgatoire. Cette pratique n'est-elle pas en harmonie parfaite avec la conclusion de chacune des heures canoniales ?

Cette raison nous indique que lorsque le libéra est chanté pour tous les défunts, comme le 2 (ou 3) de novembre et en quelque autre circonstance, il n'y a pas lieu d'ajouter ces prières et que dans ce cas la cérémonie se termine par le v. *Requiescant in pace*.

C'est aussi de cette manière qu'il faudrait agir, il semble, quant la sépulture est séparée du libéra. Dans ce cas, c'est à la suite de la cérémonie au cimetière qu'on doit dire le ps. *De profundis* etc. (6).

J. S.

AUX PRIERES

Sœur Marie de Sainte-Émérance, née Hortense Cyr, professe choriste, des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, décédée à Saint-Laurent.

(5) Ces prières sont reproduites dans l'extrait du missel pour les messes des défunts.

(6) On peut voir l'étude détaillée de cette question dans la *Revue ecclésiastique* de Valleyfield, nos du 1er novembre 1902 et suiv.